


Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-1 et L. 3221-10
Vu la délibération n°13 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.
CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, aux services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux fonctions confiées par l'organe délibérant au Président.
CONSIDÉRANT que Mme Magali ROUGELOUX assure les fonctions de responsable du service habitat privé au sein de la Direction de l'habitat.
CONSIDÉRANT que M Guillaume VALADE assure les fonctions de Directeur de l'habitat au sein de la Direction de l'habitat et développement social.
CONSIDÉRANT que Mme Sandrine SOREL assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services.
Responsable du Filin renouvellement urbain, habitat et développement social.
N° 28133
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er - Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-9 du Code général des collectivités territoriales, à Madame Magali ROUGELOUX responsable du service habitat privé au sein de la Direction de l'habitat, pour la signature des documents suivants :
- Tout document relatif à l'instruction des autorisations préalables de mise en location (sans restriction de nombre de locataires, bordereaux de renseignements, redevances...)
- L'ensemble des arrêtés relatifs aux demandes d'autorisation préalable de location notamment les arrêtés d'autorisation, d'autorisation avec réserves et de refus d'autorisation de mise en location.
ARTICLE 2 - En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Magali ROUGELOUX, délégation est donnée, par ordre de priorité et dans les mêmes conditions à :
- M Guillaume VALADE
- Mme Sandrine SOREL
ARTICLE 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.
ARTICLE 4 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Magali ROUGELOUX, responsable du service habitat privé au sein de la Direction de l'habitat, Mme Sandrine SOREL, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28133.pdf
(.pdf, 158,5 Ko)

 TÉLÉCHARGER